

REPUBLIQUE MALAYSIENNE

DU TRAVAIL

MINISTRE

SECRET

GENERAL

MINISTRE

MINISTRE

DIRECTION

03/201 du 25/04/1983

MINISTRE / MINISTRE

portant intégration et nomination de Monsieur
M. M. Jean dans les cadres de la catégorie
1, hiérarchie 1, des Services Sociaux (Enseignement
Technique).

MINISTRE, SECTEUR DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 9 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant amendement de
l'article 7 de la Constitution du 9 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 27/EL du 21.6.50 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 67/3 du 3.5.67 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie 1 de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,
20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/13/EL du 3.5.67 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EL du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/17/EL du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/16/EL du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la réaffectation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/17/EL du 5.7.62 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/3/EL du 3.5.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/47 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/195/EL du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/154 du 2.4.74 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 61/16 du 26.1.81 au décret n°
62/644 du 26.12.62 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 61/17 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre N° 1110...../MEN.M.G.S.DPA.SP.P3 du
29.09.1982 du Directeur du Personnel et des Affaires Administra-
tives transmettant le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé.

(/BOLLETTE:

..../....

Yh

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 19.07.67 susvisé, Monsieur MELI Jean, né le 21 Juillet 1957 à Moungali (Brazzaville) titulaire de la Licence en Sciences et Techniques Industrielles (Option : construction Mécanique) Session de 1981 et du Certificat d'aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique (CAPET) (Session de 1982) obtenu à l'Université Marien NGUIBI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) et nommé au grade de professeur Certifié des Sciences industrielles de 1er Schelon Supérieur indice 33

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

à la rentrée scolaire 1982 - 1983
Brazzaville, le

29. Avril 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

Pour LE MINISTRE DE L'EDUCATION

Nationale en mission.

M. I. le Ministre de la Culture et Arts
chargé de la Recherche Scientifique.

J.B. TATI-LOUTABO.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard GOMBE M'BEKE

Colonel Louis SYLVAIN GAMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Itihi ssitumba LEKOUNDOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTFP/DEF..... 3
DEF-RSF..... 1
D.B..... 2
D.C.F..... 1
MEN..... 1
DGAS..... 1
DPAA..... 2
Intéressé..... 1
Dossiers..... 2
B/Solde..... 2
SGCM/BC..... 2